

# Évaluation, consentement et décision

## Vaccin contre le zona

### Évaluation prévacination

Les questions pré-immunisations permettent de déterminer la présence de précautions, d'interactions et de contre-indications ainsi que valider les indications de vaccination. En cas de réponse affirmative à l'une des questions, il est requis d'explorer davantage la situation afin de recueillir tous les éléments nécessaires à une évaluation complète. Le jugement clinique est nécessaire en tout temps.

Pour toute situation qui n'est pas décrite dans ce document, le **Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)** demeure la source de référence à consulter.

Le calendrier de vaccination inclut 2 doses de Zona-SU selon un intervalle recommandé de 2 à 12 mois.

### Évaluation

#### En présence d'une personne :

- **Ayant fait une réaction de type anaphylactique suivant l'administration d'une dose antérieure du même vaccin ou d'un autre produit ayant un composant identique :**
  - Il s'agit d'une contre-indication absolue, ne pas administrer le vaccin;
- **Immunodéprimée :**
  - Le CIQ recommande la vaccination de ce groupe à partir de 18 ans;
  - Pour la clientèle sous thérapie immunodépressive, on doit choisir de vacciner la personne lorsque sa réponse immunitaire est maximale en tenant compte des avantages, des risques et de la situation épidémiologique. Il peut parfois être requis de consulter l'équipe traitante pour cibler le meilleur moment pour la vaccination;
  - Pour cette clientèle, utiliser de préférence l'intervalle recommandé le plus court, soit 2 mois entre les 2 doses;
  - Si la vaccination est donnée avant un traitement immunodépresseur ou une greffe, on **pourra** utiliser l'intervalle minimal de 4 semaines afin de donner, si possible, les 2 doses avant le début de l'immunodépression;
  - Au besoin, consulter le PIQ dans la section « Vaccinologie pratique – Immunodépression ».
- **Ayant subi une greffe de cellules souches hématopoïétiques :**
  - Cette clientèle doit être considérée comme n'ayant jamais été vaccinée;
  - Le calendrier de vaccination sera généralement fixé par l'équipe de greffe.
- **Âgée de 50 à 70 ans qui n'est pas immunodéprimé :**
  - Le vaccin est recommandé pour ce groupe, mais ne fait pas partie du programme de gratuité. Il devra donc être payé par l'utilisateur;
  - Le vaccinateur doit appliquer la procédure prévue dans le Point de service local (PSL).
- **Avec antécédents de zona :**
  - Le CIQ recommande un délai de 12 mois après un épisode de zona avant d'administrer le vaccin Zona-SU;
  - Les personnes ayant des antécédents de zona ophtalmique avec atteinte oculaire peuvent être vaccinées 12 mois ou plus après le début de l'épisode si au moins 6 mois se sont écoulés depuis la fin de leur traitement actif. Le vaccinateur doit informer ces personnes que la vaccination avec le vaccin Zona-SU a été associée avec un risque de récurrence du zona ophtalmique.

... 2

- **Avec antécédents de varicelle ou de vaccination contre la varicelle :**
  - On peut vacciner la personne indépendamment de ses antécédents;
  - Il n'est pas indiqué d'effectuer une recherche sérologique d'anticorps contre la varicelle avec la vaccination contre le zona.
- **Ayant reçu un vaccin récemment ou devant en recevoir un :**
  - Le CIQ recommande d'attendre un délai de 12 mois après l'administration du vaccin Zona-VA (vivant atténué) avant d'administrer le vaccin Zona-SU (sous-unitaire);
  - Pour tous les autres vaccins du PIQ, il n'y a pas d'intervalle à respecter.
- **Ayant présenté un syndrome de Guillain-Barré (SGB) dans les 6 semaines suivant une vaccination contre le zona :**
  - Par précaution, éviter de redonner le vaccin;
- **Enceinte ou qui allaite :**
  - L'utilisation du vaccin n'a pas été étudiée chez cette clientèle;
  - Étant donné le caractère non urgent de cette vaccination, on attendra après la grossesse avant d'administrer le vaccin lorsqu'il est indiqué.
- **Ayant des troubles de la coagulation, une thrombocytopénie grave ou prenant des anticoagulants :**
  - Chez les personnes recevant des facteurs de remplacement, le risque de saignement peut être considérablement réduit si elles sont vaccinées peu de temps après la thérapie;
  - Utiliser une aiguille de **calibre 23 et moins** et demander à la personne d'appliquer une pression ferme au point d'injection pendant environ 2 minutes sans frotter.
- **Ayant des symptômes de maladie sous-jacente :**
  - Une maladie bénigne sans atteinte de l'état général, même accompagnée de fièvre, n'est pas en soi une contre-indication ou une précaution motivant le report de la vaccination;
  - Le vaccinateur peut décider de reporter l'administration du vaccin selon la gravité de la maladie, donc lorsque l'état ou l'affection le justifie;
  - On pourrait reporter la vaccination dans le but d'éviter que les manifestations de la maladie sous-jacente soient considérées à tort comme des complications de la vaccination ou que les réactions secondaires possibles à la vaccination s'ajoutent à la maladie sous-jacente.

## Consentement/décision

- Informer la personne ou son représentant légal du type de vaccin qui lui sera administré.
- Renseigner la personne ou son représentant légal sur les avantages, les manifestations cliniques possibles après la vaccination et la conduite à tenir tels qu'ils sont mentionnés sur la feuille d'information du MSSS pour les personnes à vacciner :
  - Aviser la personne que si elle présente des symptômes importants autres que ceux indiqués, il faut contacter Info-Santé au 811 ou un professionnel de la santé pour une évaluation;
  - Préciser qu'il faut attendre 15 minutes (ou 30 minutes) après avoir reçu le vaccin avant de quitter les lieux.
- S'assurer de la compréhension de la personne ou de son représentant légal et lui demander si elle a des questions au sujet du vaccin.
- S'il s'agit d'un travailleur de la santé de notre établissement, il faut vérifier s'il accepte que l'on transmette les informations en lien avec le(s) vaccin(s) reçu(s) au bureau de santé et le documenter sur le formulaire.

Produit le : 2024-11-15

Mise à jour le : 2026-04-02

Par les conseillères en soins infirmiers DSIPCI et DSPu

Référence : Protocole d'immunisation du Québec, 2026

Prévenir  
Accompagner  
Prendre soin

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent

Québec

